Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédit-cadre pour l'entretien des revêtements routiers

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un premier crédit-cadre de 4.43 millions de francs pour une remise à niveau partielle de l'entretien des revêtements routiers. Les moyens alloués à cet entretien ont fortement diminué pendant les années de difficultés financières de l'Etat, si bien que le réseau cantonal n'a, par endroits, pas pu être maintenu en bon état. Le retard dans la maintenance de ce patrimoine risque d'engendrer des coûts futurs importants, s'il n'est pas rattrapé rapidement.

Entre 1990 et 2007, les moyens financiers accordés annuellement pour l'entretien des revêtements du réseau des routes cantonales ont été divisés par cinq, passant de 11.5 millions de francs à 2.2 millions. Pendant cette période, les coûts de certaines matières premières (dérivés du pétrole notamment) et des transports (introduction de la RPLP) ont connu de fortes augmentations. En 1995, le Service des routes pouvait procéder à l'entretien constructif de 73 km de routes cantonales, soit 3.7% du réseau ; en 2007, il ne disposait des moyens d'entretenir que 25 km, soit 1.6% du réseau.

La réduction des budgets d'entretien des revêtements routiers a contribué à assainir les finances. Elle a cependant provoqué un retard significatif dans la maintenance du réseau, qu'il n'est pas possible de rattraper avec les budgets annuels de quelque 2.5 millions de francs. Lorsque l'on tarde trop à renouveler le revêtement d'une route, les dégradations se propagent jusque dans les fondations de la chaussée, ce qui nécessite des remises en état ultérieures cinq à six fois plus coûteuses.

Constatant l'urgence de remettre le réseau en état, afin d'assurer de bonnes conditions de sécurité et de circulation à tous les usagers de la route, le Conseil d'Etat a décidé de demander au Grand Conseil un premier crédit-cadre de rattrapage. D'un montant de 4.43 millions de francs, il permettra d'entreprendre des travaux entre 2008 et 2010.

Afin d'optimiser l'engagement des ressources financières à disposition, le Service des routes a développé des méthodes d'analyse des besoins et de priorisation des projets. Entre 2005 et 2006, l'ensemble du réseau des routes cantonales (environ 1528 km) a été analysé avec cette approche. Neuf tronçons très dégradés totalisant près de 10 km ont été priorisés, mais ne peuvent pas être pris en charge par le budget annuel. Leur remise en état, qui coûtera plus cher qu'un simple entretien, sera financée par le crédit-cadre, sous réserve de la décision Grand Conseil.

Pour réduire l'impact environnemental de ces travaux, 25 à 30% des revêtements fraisés sur place seront réintroduits dans la chaîne de fabrication.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 août 2008

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du département, 021 316 70 00 Pierre-Yves Gruaz, chef du Service des routes, 021 316 71 30 / 079 212 92 72 Laurent Tribolet, chef de la division entretien du Service des routes, 021 316 70 42